

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-01-17/B-00196
Propriétaire(s) : Leighton Powell
Emplacement : 1677, allée Lilac
Quartier : 19 - Cumberland
Description officielle : partie du lot 22, concession 1 (ancien levé)
Zonage : RR1
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de céder une partie de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin au sud-est situé au 1731, chemin Old Montreal.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une concession de servitude/emprise.

Le terrain qui sera disjoint est vacant. Il a une façade de 83 mètres sur la route régionale 174 sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 2,8151 hectares (28 151 mètres carrés). Il sera fusionné avec la propriété voisine au sud-est située au 1731, chemin Old Montreal, (représentée par les parties 5 et 6 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande).

Le terrain qui sera conservé a une façade de 111 mètres sur la route régionale 174 sur une profondeur irrégulière. Sa superficie est de 1,2317 hectare (12 317 mètres carrés). La parcelle comprend une maison isolée et une construction accessoire non fermée (servant auparavant de chenil) et est située au 1677, allée Lilac (représentée par les parties 1, 2, 3 et 4 dudit plan).

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet de servitudes électriques sur les parties 2 et 6 ainsi que d'une emprise proposée sur la partie 4 au bénéfice de la partie 5 aux fins d'accès à l'allée Lilac.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.